

# Infos Gaza 698 bis



## 89 Gazaouis visitent leurs fils détenus dans la prison de Nafha

Source : CPI 24/02/2014

Les forces armées de l'occupant israélien ont permis lundi à un nouveau lot de familles des captifs gazaouis de rendre visite à leurs fils détenus dans la prison israélienne de Nafha au sud de la Palestine occupée en 1948. Le directeur du CICR, Nasser Najjar, a déclaré que 89 Palestiniens, y compris 23 enfants qui ont moins de 10 ans sont partis lundi à l'aube pour visiter 49 prisonniers dans la prison de Nafha à Beer Sheva. Il est à noter que les visites des captifs Gazaouis ont été autorisées après 6 ans d'interdiction, à l'issue de la grève de la faim menée par les prisonniers en 2012. 420 captifs Gazaouis sont encore emprisonnés dans les cellules de l'occupant israélien, y compris des captifs condamnés à la perpétuité plusieurs fois.



## «Tu collabores » ou on te refuse ton contrôle médical en Israël

Fadi al-Katshan, de la bande de Gaza, a subi une opération chirurgicale vasculaire critique à l'hôpital israélien Tel Hashomer en mai 2013. Un dispositif d'assistance ventriculaire (VAD) a été installé dans son cœur, et il devait revenir plus tard pour un contrôle médical

*L'équipe du CICR, traversant à pied le point de passage d'Erez pour l'évacuer de la bande de Gaza vers Israël où attend une ambulance –*

L'opération a été un succès, et Katshan est revenu dans sa famille dans la bande de Gaza en bonne santé. Puis à quatre reprises il a essayé d'obtenir un permis de circuler des autorités israéliennes pour un contrôle médical, mais en vain. Peu de temps après, le 16 novembre, il a commencé à sentir de fortes douleurs thoraciques et il est décédé à l'âge de 26 ans.

L'histoire de Katshan est semblable à celles des dizaines de patients qui meurent à cause du blocus à Erez. Un officier du renseignement israélien avait appelé Katshan après que la première demande de permis de circuler ait été rejetée. L'officier avait dit : « Fadi , nous savons qu'il y a un appareil dans ton cœur qui pourrait s'arrêter dans la minute. C'est pourquoi nous ne te donnerons pas de permis, sauf si tu coopères avec nous ».

Son père a précisé : « Il a subi une opération chirurgicale qui a réussi Son contrôle médical était prévue pour le 5 juillet 2013, mais l'occupation a refusé de lui donner un permis pour entrer en Israël. » À ce moment-là, Hanine, la jeune sœur de Fadi nous a interrompus pour préciser qu'une semaine après le refus, il avait reçu un étrange appel téléphonique : « Mon frère a parlé au téléphone et celui qui l'appelait s'est présenté comme un agent du renseignement israélien. Il a dit qu'ils savaient qu'il y avait un dispositif dans le cœur de Fadi,

et qu'il pourrait exploser à tout moment. Il a aussi dit à mon frère qu'ils ne lui permettraient pas de retourner à l'hôpital pour sa consultation s'il ne coopérait avec eux et ne les rencontrait au passage d'Erez. Puis l'officier a dit, 'Rendez-vous à Tel Aviv' », a-t-elle expliqué.

Puis la mère de Fadi a commencé à pleurer et a dit : « Il aimait la vie et avait eu l'espoir d'une brillante carrière. Il voulait nous sauver de notre pauvreté, surtout depuis qu'il était le seul parmi mes fils à terminer ses études universitaires. Je pense au jour où il est mort. Il sentit un pincement aigu dans son cœur et nous dit que le dispositif apparemment ne fonctionnait pas bien. Puis il a vomi, pencha légèrement sa tête en arrière et il est mort brutalement. C'était le 16 novembre 2013 ».

Concernant le chantage exercé par les forces d'occupation sur les malades, l'avocat Mohammed al-Elmi, du Centre palestinien pour les droits de l'homme, a déclaré que le passage d'Erez était devenu un piège à chantage pour les patients et leurs accompagnateurs qui ont obtenu une recommandation médicale du ministère de la Santé de l'Autorité palestinienne. Cette recommandation est appelée « Modèle 1 » et préconise un traitement médical en Cisjordanie ou en Israël.

« Le centre a enregistré plusieurs cas de patients qui ont été détenus par les services secrets israéliens pour interrogatoire au passage d'Erez et qui ont été soumis à un chantage pour fournir des informations sur leurs parents ou sur d'autres personnes »

Le ministère de l'Intérieur a révélé que les patients et leurs accompagnateurs étaient interrogés avant et après leur voyage dans le but de les sensibiliser. Il a ajouté : « Il y a un petit pourcentage des habitants de Gaza qui deviennent des indicateurs en tombant dans ce piège : on te laisse passer à condition que tu répondes à nos questions »

Le Centre palestinien pour les droits de l'homme dit que huit patients ont été arrêtés à la frontière d'Erez entre janvier et mi-novembre 2013. Il s'agit d'une violation de la liberté de circuler, et d'une peine cruelle, selon un communiqué du centre.

L'occupation israélienne a des obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier l'article 56 de la Quatrième Convention de Genève, qui stipule : « La puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir avec le concours des autorités nationales et locales, les établissements médicaux et hospitaliers, et les services de la santé et de l'hygiène dans le territoire occupé ».



**Asmaa al-Ghoul** a remporté à 18 ans le *Palestinian Youth Literature award*, en 2010, un *Hellman/Hammett award* de *Human Rights Watch*, et en 2012 le *Courage in Journalism Award*. Ses textes sont traduits en anglais, français, danois et coréen. Originaire du camp de réfugiés de Rafah, au sud de Gaza, elle est journaliste et chroniqueuse notamment à *Al-Monitor's - Palestine Pulse*.

